

## **Consultations et relations publiques : la gestion par l'État de l'indignation citoyenne** *Comment et pourquoi nous perdons la bataille pour l'environnement, l'avenir et le bien commun*

Annie Cloutier

L'auteure habite à Sillery.

*Entre des médias qui cultivent notre apathie, notre peur et notre désillusion d'une part et des politiciennes et des développeurs qui cautionnent le détournement et l'exploitation du bien commun d'autre part, les citoyennes les plus informées et les plus âpres au combat commencent à se demander s'il ne vaut pas mieux investir dans un spa, un écran plat et attendre paisiblement que le dernier arbre de leur quartier soit abattu par le néolibéralisme triomphant. Pourtant, au nom de l'avenir, il ne faut pas baisser les bras.*

Nous avons parfois l'impression que tout fout le camp et qu'il n'est rien que nous puissions accomplir contre le néolibéralisme triomphant. Voyons ce qu'il est advenu de la mobilisation étudiante exemplaire du printemps dernier, par exemple. Mais ces jours-ci, une lutte importante se joue sur les hauteurs de Sillery.

L'été dernier, en effet, faisant fi d'années entières de résistance citoyenne, de recherches, de vigilance, de recherche, de diffusion d'information et d'investissements citoyens parfois très personnels dans la préservation du bien commun, la ministre de la Culture et des Communications, Christine Saint-Pierre, à la veille d'élections provinciales générales, utilisait son pouvoir discrétionnaire pour lotir les terrains des Jésus-Marie afin d'en favoriser la vente à des promoteurs.

Bien que ces promoteurs puissent tirer profit du seul fait de rénover les bâtiments existants et de les transformer en condominiums, leurs propositions de développement ont fait la preuve à plusieurs reprises qu'en matière de conservation du patrimoine, ils n'ont ni foi ni loi et qu'ils ne cherchent qu'à obtenir le plus haut retour possible sur leur investissement avec une avidité qui ne semble jamais se rassasier. C'est ainsi qu'ils ont d'abord proposé des plans de construction qui comprenaient de nombreux nouveaux édifices de douze étages, l'ouverture de voies publiques, la destruction de boisés complets et la privatisation de paysages qui sont un patrimoine historique pour toutes les Québécoises et les Québécois. Devant la grogne, ils ont quelque peu modifié leurs plans. Ils se vantent maintenant d'avoir fait « tout ce qui est humainement possible », d'être retournés maintes fois à leur table à dessin. Ils poussent même l'impudence jusqu'à se prétendre épuisés et étonnés que les citoyennes ne les applaudissent pas.

Il est évident que les promoteurs et la Ville de Québec ont compté sur l'épuisement citoyen et sur le temps pour en venir à leurs fins. Mon conjoint a assisté aux premières réunions de mobilisation alors que j'allais notre bébé qui aura dix ans cet été. Il est aussi évident que l'ampleur et la fermeté de la résistance leur sont une fameuse épine dans le pied et qu'ils sont maintenant poussés dans leur dernier retranchement. On les sent trépigner, enfant gâtés habitués à clamer leur bonne foi et leur moralité tout en

continuant de détruire et de saccager ce qui fait le bonheur, le bien-être, la fierté et la joie des citoyennes du quartier et de toutes les Québécoises.

Ils sont tellement puissants. Ils possèdent argent, liens politiques, avocates et avocats, et une capacité impossible à surestimer de propagande médiatique. Il nous arrive fréquemment de penser, que nous, les citoyennes et les citoyens de Sillery, n'avons plus qu'à baisser les bras. Que nous vivrions bientôt dans des univers de clabord, d'asphalte et de plastique, de chicots chétifs attachés à des tuteurs et replantés là où poussaient jusqu'à récemment des boisés ombragés et la biodiversité.

Nous ne sommes pas des citoyennes égocentriques et irréalistes. Nous ne nous opposons pas systématiquement à la création de richesse et au progrès. Mais cette richesse doit être créée au profit du plus grand nombre, non de quelques privilégiées.

Il faut constater la médiocrité du rempart que constituent les minces organismes paragouvernementaux qui ont pour mandat de protéger les terrains historiques de Sillery. Ils font figure de murets de pierre anachroniques devant les rouleaux-compresseurs du développement. La *Loi sur le patrimoine culturel*, par exemple, stipule que le Conseil du patrimoine culturel doit « guider » le ministre dans sa décision d'autoriser ou non des interventions qui *modifient* les lieux qu'il est supposé conserver en l'état et protéger!

Le plan de conservation des terrains patrimoniaux de Sillery – qu'on brandit dans les médias comme une arme efficace supposée calmer nos craintes face au développement immobilier – est un document d'orientation ne comportant *aucun* pouvoir contraignant. Sa rédaction est d'une faiblesse consternante : « favoriser », « privilégier », « si possible ». On en vient à se dire que le document n'aurait pas été plus dilué s'il avait été rédigé par les bataillons de propagandistes et de juristes à la solde de ces promoteurs tout-puissants.

On comprend donc pourquoi les promoteurs n'ont jamais cessé de présenter des projets qui allaient carrément à l'encontre du plan de conservation! Ils savent bien que ce document ne consiste qu'en une poignée de mots doux susurrés à l'oreille des citoyennes et des citoyens! « Nous ne développerons qu'un petit pourcentage du terrain! Si nous coupons des arbres, ils se compteront sur les doigts d'une main! » est le genre de promesses non contraignantes dont se fendent les promoteurs par l'intermédiaire des médias.

Mais on a vu maintes fois leur façon de procéder : ils proposent des plans modestes et limités puis, un an ou deux plus tard, on apprend un matin que le zonage a été modifié dans une séance extraordinaire du conseil de ville ou d'arrondissement qui a eu lieu à deux et quart hier de l'après-midi et dont personne n'a été informée. En moins de temps qu'il n'en faut pour écrire à sa députée, les trois-quarts des terrains supposément protégés se couvrent de condominiums et de garages asphaltés et démesurés.

Mais – surtout - **vous n'êtes pas supposés construire sur des terrains protégés, messieurs les promoteurs!** Il est scandaleux et absurde que vous osiez même proposer de bâtir quoi que ce soit sur des terrains patrimoniaux.

Les terrains doivent être préservés dans leur intégralité. C'est là le principe supposément central de ce plan qui n'a de conservation que le nom.

Et pourtant les promoteurs n'en ont que pour le « développement » et la « construction » et jamais il n'a été question qu'ils se bornent à restaurer les bâtiments existants, ce qui serait pourtant la seule possibilité si quelqu'un quelque part, dans ce gouvernement qui donne l'impression de ne songer qu'à l'argent, avait la moindre conscience de ce que signifient réellement les mots « préservation » et « probité ».

Nous les avons cru de bonne foi par le passé. Nous avons voulu adhérer à ces merveilleux projets de développement qu'ils nous ont proposés. Ça a donné le saccage du boisé du domaine de Bordeaux. Ça a donné le lotissement entier du parc James-Lemoyne. Ça continue de donner chaque année la construction de bâtiments de pvc déphasés par rapport aux quartiers de Sillery.

La protection de l'environnement, des paysages, du bien commun et du patrimoine, de nos jours, n'est plus qu'une vaste entreprise d'aveuglement collectif et d'expression cathartique. Venez en grand nombre vous exprimer lors des consultations publiques! invitent le promoteur et le gouvernement, cherchant à s'assurer que la part congrue de la colère citoyenne soit dirigée sur un paratonnerre non contraignant. Sachant très bien qu'une fois l'exercice terminé, chacune rentrera chez elle surmenée par l'effort que demande le dépôt d'un mémoire articulé, brisée par des années de vigilance ininterrompue et convaincue de ne pouvoir faire plus.

Ne leur reste plus, alors, qu'à organiser une conférence de presse jovialiste de style « je vous ai comprises et compris » et à expliquer d'un ton calme et rassurant que le maximum a été fait, mais qu'il ne faut pas non plus empêcher le développement et qu'il serait antidémocratique que les promoteurs ne puissent aller de l'avant.

Au contraire, pourtant. Les principes démocratiques les plus élémentaires et l'idée même de notre dignité citoyenne exigent que nous nous élevions contre une telle façon de « gérer » l'indignation publique : permettre l'expression publique de l'indignation jusqu'à son tarissement, concéder quelques grenailles en échange d'un consentement obtenu par le dépit et l'épuisement.

C'est ainsi que malgré ce que nous savons de l'absurdité et des limites des principes néolibéraux, de l'urgence de protéger l'environnement, notre histoire et le bien commun, nous baissons les bras avec fatalisme devant les façons de faire irresponsables et iniques des promoteurs et du gouvernement.

Tout, pourtant, ne fout pas le camp tant que nous comprendrons ce qui se passe et que nous nous y opposerons. Il appartient à chacune d'entre nous d'établir avec fermeté le

respect auquel notre communauté et notre pays ont droit. Il faut dénoncer fermement et avec solidarité ce qui se passe en ce moment sur les hauteurs de Sillery.

Car ne nous y trompons pas : ce qui s'y passe maintenant n'est pas l'affaire d'une poignée de citoyennes gâtées et mécontentes. C'est l'exercice entier de la démocratie dans notre pays qui doit redevenir un processus moral et éthique. Cela se passe aujourd'hui dans ma cour, mais demain ce sera chez vous et chaque fois, ce seront le patrimoine, l'environnement et la démocratie du Québec entier qui seront un peu plus malmenés.

Le fait même qu'il y ait consultation publique alors que la loi et le plan de conservation ne protègent rien de manière claire et absolue illustre le caractère illusoire de la campagne de relations publiques qu'est désormais notre démocratie.

Affirmons notre attachement à notre histoire et au bien commun. Ne cédonz surtout pas au cynisme, à la désillusion et au jovialisme des relations publiques. À défaut de quoi, il ne restera plus au Ministre Maka Kotto qu'à approuver les interventions prévues par les promoteurs, tel que la loi lui permet de le faire et tel que l'argent privé le lui demande instamment.

Comme l'a fait la ministre Saint-Pierre en mai dernier.